

## Dcg ou licence de droit

Par **Malthilde**, le **05/04/2024** à **21:23**

Bonjour,

Vous êtes une sommité dans le domaine de la comptabilité et de la gestion et vous êtes une référence de première ordre dans le domaine et que vous êtes doté d'un talent pédagogique incomparable et vous avez un sens de la vulgarisation de la comptabilité et de la gestion qui est impressionnante.

C'est pour ça que je viens à vous afin de vous solliciter pour un renseignement sur un diplôme phare de la comptabilité et de la gestion et qui est extrêmement prisé par les entreprises et les cabinets d'expertise comptable, je veux parler du DCG " Diplôme de comptabilité et de gestion " qui est un diplôme de grade de licence et qui permet de s'inscrire en Master droit des affaires avec beaucoup de chance ou de poursuivre en DSCG " Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion " ou Master CCA.

Donc moi je suis une future aspirante dans le domaine de la finance et de la comptabilité et de la gestion et aussi dans l'univers du droit des affaires et c est pour ça que j'aimerais vous solliciter car comme je l'est dit plus haut vous êtes une référence éminente sur me sujet vous êtes un Savant de la comptabilité et de la gestion.

Donc mes questions sont les suivantes.

1) Quel est la différence en matière d'exigence technique et intellectuelle et scientifique du DCG par rapport au licence universitaire et en particulier face à une licence extrêmement exigeante sur le plan technique la licence en droit et aussi par rapport à la licence cca et à celle d'eco gestion.

2) Selon vous et vos connaissances quel est le diplôme le plus exigeant en terme de volume et de charge de travail et de niveau d'abstraction intellectuelle et scientifique et aux niveaux de l'exigence et de la difficulté de l'obtention du diplôme entre la licence de droit et le DCG.  
Cordialement.

Par **Isidore Beautrelet**, le **06/04/2024** à **11:39**

Bonjour

[quote]

Vous êtes une sommité dans le domaine de la comptabilité et de la gestion et vous êtes une référence de première ordre dans le domaine et que vous êtes doté d'un talent pédagogique incomparable et vous avez un sens de la vulgarisation de la comptabilité et de la gestion qui est impressionnante

[/quote]

Heu ... je pense qu'il y a une erreur sur le site.

Nous ne sommes pas un forum dans le domaine de la comptabilité. Notre domaine est plutôt les études de droit (même si nous avons l'un de nos modérateurs qui est issu du monde comptable).

Toutefois, je laisse votre sujet ouvert car il est possible qu'il y ait des personnes qui puissent vous répondre.

Par **Malthilde**, le **06/04/2024** à **12:24**

Oui joaquin.  
Merci beaucoup.

Par **Isidore Beautrelet**, le **06/04/2024** à **13:17**

Effectivement c'est bien a Joaquin que je pensais.

Je vais le contacter par message privé pour voir s'il peut éventuellement vous éclairer.

Par **Malthilde**, le **06/04/2024** à **14:41**

Merci beaucoup.